



Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 1997

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 octobre, à 10 heures

Président: M. De Rojas (Venezuela)

Sommaire

Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale

- a) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
- b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 96 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (A/52/92, A/52/112, A/52/139, A/52/153-S/1997/384, A/52/163, A/52/217-S/1997/507, A/52/284, A/52/318, A/52/432, A/52/447-S/1997/775, A/52/460)

- a) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/52/425, A/52/413)
- b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/52/279, A/52/413, A/C.2/52/3)

1. M. Khan (Département des affaires économiques et sociales), présentant le document A/52/425, souligne qu'il doit être lu à la lumière des précédents rapports du Secrétaire général et de l'Agenda pour le développement et qu'il s'inscrit dans le contexte créé notamment par l'adoption de l'Agenda pour le développement, l'organisation d'un débat de haut niveau au Conseil économique et social sur la création d'un environnement propice au développement et la décision de l'Assemblée générale de convoquer une session extraordinaire consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, et de tenir une session extraordinaire en 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social.

2. Le dialogue proposé doit être un dialogue thématique, de haut niveau, et faire intervenir tous les acteurs du développement, y compris la société civile, les grands groupes, les ONG, les parlementaires et les milieux universitaires et scientifiques. Dans son rapport, le Secrétaire général a proposé plusieurs nouveaux thèmes. Le thème qui sera choisi doit être d'actualité, propre à faire progresser la coopération et adapté à un débat de haut niveau. Les modalités du dialogue devront faire l'objet d'un débat. Les préparatifs devant durer au moins un an, le dialogue aurait lieu à l'automne 1998.

3. M. Rahman (Bureau de la CNUCED à New York), présentant le document A/52/279, dit qu'après de longues années de stagnation, voire de déclin, le revenu par habitant des pays les moins avancés est en augmentation pour la deuxième année consécutive. Ces résultats favorables sont toutefois tempérés par plusieurs points négatifs : l'APD est en diminution constante et les pays les moins avancés conti-

nent d'être lourdement endettés et d'être tenus à l'écart des échanges internationaux et des investissements étrangers. Certaines de ces questions ont été étudiées par le Conseil du commerce et du développement lors du septième examen annuel des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Le Conseil du commerce et du développement a mis l'accent sur les réformes et les politiques à entreprendre dans le domaine de l'agriculture et a examiné la question des pays qui se trouvent pris dans la spirale des difficultés économiques, politiques et sociales qui débouche parfois sur des conflits. Le Conseil avait demandé à la CNUCED d'aider les pays les moins avancés à élaborer des programmes de pays dans le domaine du commerce. Des travaux ont été entrepris dans plusieurs pays en ce sens. Au Bangladesh, un tel programme a déjà été adopté.

4. Le Président rappelle que le dialogue Nord-Sud a véritablement commencé avec l'organisation à Paris, en 1976, de la Conférence sur la coopération économique internationale. Depuis, hormis lors des négociations d'Uruguay, les grandes questions macroéconomiques ont été laissées de côté. Pourtant, une grande partie de la communauté internationale souhaite que les questions relatives à la coopération internationale et au développement, y compris les questions de politique macroéconomique, soient traitées au niveau mondial, avec la participation de tous. Il faut donc s'attacher à examiner les moyens de relancer le dialogue au plus haut niveau, par une coopération accrue avec les institutions financières internationales et par la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

5. M. Mwakapugi (Tanzanie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que l'adoption de l'Agenda pour le développement, qui offre le cadre de la future coopération économique internationale pour le développement, symbolise la volonté des pays développés et en développement de nouer un dialogue constructif. L'Organisation des Nations Unies, par son caractère unique et universel, est bien placée pour guider les efforts en ce sens. Il importe que les thèmes définis par le Secrétaire général soient étudiés dans le cadre de la résolution 51/174 et ne soient pas hâtivement greffés sur d'autres processus intergouvernementaux.

6. Les engagements pris en vertu du Programme d'action n'ont pas été tenus, ce qui a empêché les pays les moins avancés d'améliorer leur situation économique et sociale, de mener à bien les ajustements structurels nécessaires et de développer leur commerce extérieur. Au cours des années 90, les apports de ressources aux pays les moins avancés ont diminué en valeur réelle. La part de l'APD destinée aux pays les moins avancés dans le PNB total des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement est tombée de

0,09 % en 1990 à 0,06 % en 1995. Le problème de la dette extérieure ne fait qu'aggraver leurs difficultés à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et décourage les investisseurs privés. De toute évidence, les pays les moins avancés sont de plus en plus exclus du système commercial multilatéral et des flux financiers internationaux.

7. Il est donc essentiel que la communauté internationale entreprenne un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux pays les moins avancés d'aborder le XXI^e siècle dans les meilleures conditions socioéconomiques possibles.

8. Le Groupe des 77 et la Chine appuient sans réserve la proposition du Conseil du commerce et du développement concernant l'organisation d'une troisième Conférence sur les pays les moins avancés en l'an 2000 et souhaitent que l'Assemblée générale se prononce sur cette proposition et engage les préparatifs de la Conférence. Réaffirmant leur attachement à l'instauration d'un partenariat véritable, fondé sur les principes de la communauté d'intérêts et d'avantages et de la responsabilité commune mais différenciée, ils expriment également le souhait que les partenaires du développement s'acquittent des engagements pris lors des conférences internationales et des processus intergouvernementaux.

9. M. Graff (Luxembourg), prenant la parole au nom de l'Union européenne, indique que la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et Chypre se rallient à sa déclaration et que la Norvège s'y associe également. Il regrette, au nom de l'amélioration de la qualité des travaux de l'Assemblée, que le dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs incidences au niveau des politiques n'ait pas été organisé lors de la session en cours. L'Union européenne souhaite que ce dialogue ait lieu au début de la cinquante-troisième session ordinaire dans l'esprit de la résolution 51/174 de l'Assemblée générale et estime que les réunions de la Commission du développement durable, qui attirent une forte participation du secteur public comme du secteur privé, peuvent être aussi une source d'inspiration quant aux dates, aux modalités et à la portée du débat.

10. L'Union européenne concentre son aide sur les besoins spécifiques des pays les moins avancés et encourage les autres pays donateurs et les institutions multilatérales à faire de même. Elle est favorable à la concentration de l'aide publique au développement sur les pays les moins avancés et réaffirme l'engagement qu'elle a pris de consacrer dès que possible 0,7 % du PNB de ses membres à l'aide publique au

développement et 0,15 % de son PNB à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

11. La question de la dette extérieure continue d'entraver le développement de certains pays. Les États membres de l'Union européenne ont fait des concessions considérables en matière d'annulation de la dette et encouragent les autres donateurs à en faire autant.

12. La mondialisation et la libéralisation des échanges, qui ont des effets néfastes sur les pays les moins avancés, souvent mal préparés, peuvent pourtant être des facteurs de croissance sans précédent et permettre à ces pays de s'intégrer à l'économie mondiale. L'Union européenne aide les pays les moins avancés dans cet effort d'intégration, notamment en leur offrant un accès préférentiel à ses marchés et en leur fournissant une aide au développement.

13. M. Guarini (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis sont résolus à promouvoir un dialogue constructif sur le développement. À cette fin, il importe de tirer parti du savoir et des compétences de la communauté économique internationale, notamment les institutions de Bretton Woods. Ce dialogue doit permettre de donner suite au consensus général sur le développement qui s'est dégagé lors des conférences mondiales tenues récemment sous l'égide de l'ONU. Comme le souligne l'Agenda pour le développement, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des éléments interdépendants et complémentaires du développement durable, et il importe que chaque État mette en oeuvre des politiques sociales et économiques rationnelles afin de bénéficier de la mondialisation de l'économie et de l'interdépendance croissante entre les États. Les États-Unis sont disposés à travailler avec leurs partenaires afin d'améliorer et relancer le dialogue sur le développement, qui devrait être mené parallèlement aux efforts faits pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

14. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, il faudrait adopter une approche synthétique des questions relatives aux politiques macroéconomiques, au développement durable, à la coopération internationale et au commerce et au développement. Il faudrait aussi en profiter pour renforcer les fonctions normatives de l'Assemblée générale et redonner au Conseil économique et social la place qui lui revient en tant que principal organe de l'Assemblée chargé de la coordination. Ces réformes devraient aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre ses objectifs dans les pays en développement.

15. S'agissant de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, le Président Clinton a annoncé au mois de juin un nouveau

programme visant à promouvoir la croissance économique en Afrique, programme qui complète et appuie les efforts multilatéraux. Ce programme témoigne de la volonté des États-Unis d'aider les pays les moins avancés qui entreprennent des réformes à libéraliser leur économie et à améliorer leurs méthodes de gestion. Adapté aux besoins des différents pays d'Afrique subsaharienne, le programme vise à élargir l'accès au marché, à favoriser les investissements, à appuyer l'intégration régionale, à réduire l'endettement et à promouvoir l'aide technique bilatérale et les échanges commerciaux.

16. Les flux de capitaux privés sont si importants aujourd'hui qu'ils font paraître dérisoires les quelque 60 milliards de dollars d'aide publique et de ressources fournies chaque année à titre gratuit aux pays en développement. En outre, même dans les pays les moins avancés, les ressources nationales sont largement supérieures aux ressources extérieures. L'expérience a montré que pour élargir leurs perspectives de développement et lutter efficacement contre la pauvreté, les pays doivent investir leurs ressources avec circonspection. Il importe qu'ils mettent en place un cadre institutionnel et juridique rationnel dans lequel toutes les ressources nationales et internationales, publiques et privées, soient mobilisées en faveur du développement. Les États-Unis reconnaissent qu'il faut soutenir davantage les efforts des pays les moins avancés. Il faut les aider à financer l'infrastructure économique et sociale nécessaire au bon fonctionnement de l'État et au développement du secteur privé, ce qui permettra en fin de compte d'améliorer les conditions de vie de la population de ces pays.

17. Les États-Unis encouragent vivement les organismes des Nations Unies à continuer d'améliorer l'efficacité de l'aide et à s'assurer que celle-ci va directement aux pays les moins avancés qui s'efforcent d'améliorer leurs méthodes de gestion et d'adopter des politiques économiques axées sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. Les États-Unis continueront d'aider les pays les moins avancés à profiter des flux d'investissement et des échanges commerciaux internationaux, qui sont en plein essor.

18. M. Chowdhury (Bangladesh) dit que la situation des pays les moins avancés a empiré au fil des ans et que ceux-ci se trouvent de fait exclus de l'activité économique mondiale. Pourtant, beaucoup d'entre eux ont mis en chantier de vastes réformes, souvent dans le cadre de plans internationaux d'ajustement structurel et sectoriel, visant à améliorer l'efficacité des mécanismes du marché, à restreindre l'intervention du secteur public, à encourager le développement du secteur privé, à libéraliser le secteur du commerce extérieur. Mais leurs efforts ne sont pas assez soutenus par la communauté internationale. Le rapport A/52/279 du Secrétaire général décrit un certain nombre d'initiatives prises par les organ-

mes des Nations Unies ainsi que des mesures d'appui international mais reste beaucoup trop vague quant aux résultats concrets obtenus.

19. Le même rapport souligne que la pauvreté demeure très présente dans les pays les moins avancés, que la majorité des habitants y souffrent de carences caloriques et que l'on y a enregistré une recrudescence de la mortalité et de la morbidité. Il importe donc au plus haut point que le système des Nations Unies, dans le cadre de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté, oriente ses efforts sur ces pays. Les pays les moins avancés connaissent les mêmes problèmes que tous les pays en développement mais de manière plus aiguë. Il s'agit notamment du problème de la baisse de l'aide publique au développement, celle-ci représentant 0,06 % du PNB des pays donateurs alors qu'elle devrait atteindre 0,15 % de leur PNB. En outre, l'accès des PMA aux marchés reste trop restreint. Alors qu'ils ne ménagent aucun effort pour accueillir les investissements étrangers, les PMA n'ont reçu en 1996 que 1 % des investissements étrangers directs, ce qui signifie aussi qu'il y a très peu de transfert de technologie vers ces pays. Enfin, leur endettement extérieur s'est alourdi de 20 milliards de dollars entre 1990 et 1995. Le service de cette dette absorbe plus d'un tiers de leurs recettes de devises.

20. Pour le représentant du Bangladesh, l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2000 est une question très importante qui a été examinée par le Conseil du commerce et du développement lors de sa quarante-quatrième session qui s'est tenue récemment à Genève. Il appelle l'attention sur un certain nombre de décisions prises par le Conseil et souligne qu'il reste à se mettre d'accord sur le calendrier et les préparatifs de la Conférence.

21. M. Tchoukov (Fédération de Russie) souligne qu'un vaste consensus se dégage actuellement sur la nécessité d'intensifier le dialogue au sujet des questions liées à la coopération économique internationale sur la base du partenariat, et le rôle important que l'ONU est appelée à jouer dans ce domaine. Ce consensus procède de la reconnaissance du phénomène de mondialisation de l'économie et de l'interdépendance croissante des États et de la nécessité d'adopter une approche globale des problèmes de développement et de coopération internationale et de tenir compte des intérêts de tous les groupes de pays. La notion de partenariat doit être interprétée au sens large car les intervenants sont non seulement les États mais aussi les secteurs public et privé et la société civile dans son ensemble.

22. L'idée de partenariat est déjà consignée dans les décisions prises récemment par diverses instances internatio-

nales importantes, ainsi que dans l'Agenda pour le développement adopté récemment. La Russie accorde une grande importance à ce document, dont l'adoption reflète la volonté politique des parties de consentir à un compromis. L'Agenda pour le développement a permis de déterminer le rôle que l'ONU doit jouer dans la coopération avec d'autres partenaires multilatéraux afin de promouvoir un développement durable; il s'agit maintenant de prendre des mesures concrètes, tant au niveau national qu'international, afin d'en assurer la mise en oeuvre. Les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme de l'ONU (A/51/950) concernant l'organisation de débats spéciaux de haut niveau d'une semaine et la sélection de grands thèmes sur lesquels les grandes commissions de l'Assemblée générale centreraient leurs travaux revêtent, dans ce contexte, une grande importance. En ce qui concerne le choix des sujets à examiner lors de ces débats, les propositions avancées par le Secrétaire général dans son rapport (A/52/425) méritent l'attention; les thèmes choisis devraient intéresser tous les groupes de pays et être définis au moins un an à l'avance, si possible. On pourrait aussi envisager de définir ces thèmes sur cinq ans, par exemple.

23. Il faudra donc réexaminer la question des débats de haut niveau organisés par le Conseil économique et social dans le cadre de ses sessions car la tenue de débats de haut niveau par l'Assemblée générale risquerait de dévaloriser fortement ces structures et d'en réduire l'utilité. Il faudra examiner attentivement cette question dans le contexte des rôles dévolus à l'Assemblée générale et au Conseil, compte tenu de leurs mandats respectifs. Il faudra aussi, à ce stade, améliorer l'efficacité des sessions annuelles du Conseil dans la perspective d'un renforcement de son rôle de coordination.

24. La Russie soutient l'activité de l'ONU en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et souligne la contribution utile apportée à ce sujet par les fonds et programmes de développement des Nations Unies qui aident ces pays à mobiliser des ressources pour le développement.

25. M. Suarez Davila (Mexique) dit que la mondialisation est une réalité à laquelle aucun pays ne peut échapper. Si au niveau macroéconomique mondial, la mondialisation a des effets positifs en termes de rythme de croissance, de mouvements de capitaux et de flux de technologie, elle ne profite qu'à un petit nombre de pays alors que beaucoup d'autres sont marginalisés, comme le montrent des études récentes de la CNUCED et de la Banque mondiale, du FMI et de l'OCDE. En outre, à l'intérieur même des pays, les écarts se creusent entre les régions, les secteurs, les entreprises et les particuliers. On peut certes se demander si cela est dû à la mondialisation ou à d'autres causes, mais il est évident que ce phéno-

mène produit un effet de rejet au sein de la population, qui proteste contre le chômage élevé (en Europe), contre la stagnation des salaires réels (aux États-Unis) ou contre l'aggravation de la pauvreté (dans les pays en développement).

26. La sécurité, la paix et le développement sont indissociables et l'Organisation des Nations Unies ne peut réaliser ses objectifs sans revitaliser ses activités dans les domaines économique et social. La notion de développement durable s'est affaiblie dans la mesure où chacun l'interprète comme il l'entend. Ainsi, en ce qui concerne l'environnement, l'un des aspects du développement durable, les changements climatiques sont une préoccupation majeure des pays industrialisés alors que pour les pays en développement, la priorité absolue revient à la protection de la biodiversité et à la lutte contre la désertification. Le Mexique réaffirme qu'il importe de progresser dans l'évaluation de l'application des engagements de Rio et dans leur mise en oeuvre.

27. En ce qui concerne le commerce international, on se rend compte que les grands pays, comme l'a dit un homme politique anglais, adaptent les principes aux intérêts nationaux et non l'inverse. Il existe ainsi des domaines apparemment intouchables comme l'agriculture et les accords multifi- bres. Le Mexique s'inquiète du fait que des pays industrialisés, sous couleur de défense de l'environnement et de droit du travail, font du protectionnisme : il existe encore un trop grand nombre de barrières non tarifaires. Pour faciliter l'accès des produits des pays en développement aux marchés, le Mexique est favorable à un nouveau cycle de négociations multilatérales.

28. Pour ce qui est du financement du développement, on constate qu'il existe de graves problèmes d'instabilité financière régionale. Les flux de capitaux sont importants, mais personne n'en tire profit. Il faudrait étudier les moyens d'adopter un accord multilatéral en matière d'investissement qui définisse des normes justes et bénéfiques pour tous les pays, en respectant les caractéristiques et les intérêts nationaux. La mondialisation signifie la libre circulation des biens, des capitaux et des technologies, mais il reste encore beaucoup d'obstacles en ce qui concerne la libre circulation des personnes. Il faut étudier avec objectivité la question des migrations, notamment ses aspects économiques et sociaux afin de protéger les droits des travailleurs migrants et de leur famille. Le Mexique se déclare une nouvelle fois intéressé par l'organisation d'une conférence internationale sur les migrations et le développement.

29. De toute évidence, il ne peut y avoir de progrès économique sans développement social et institutionnel, ce qui signifie la valorisation des ressources humaines, la lutte

contre la pauvreté et le renforcement des institutions, afin de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. À cet égard, il faut résoudre le problème du chômage que connaissent tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

30. Enfin, le représentant du Mexique souligne l'importance de la coopération Sud-Sud et rappelle que son pays s'est engagé à ne ménager aucun effort en tant que pays en développement, membre de plusieurs organismes et institutions internationales et régionales, mondiales ou sectorielles, afin de privilégier cette coopération.

31. M. Wang Qun (Chine) dit que la mondialisation rapide pose des problèmes à tous les pays, mais leur ouvre aussi des perspectives. Grâce à leurs efforts inlassables, les pays en développement ont connu une croissance économique plus ou moins forte et ont contribué au développement économique mondial. Toutefois, les facteurs externes défavorables qui entravent la croissance économique des pays en développement persistent, le problème de la pauvreté demeure omniprésent, l'écart se creuse entre le Nord et le Sud, les pays les moins avancés sont de plus en plus exclus du reste du monde et les pays en développement qui ont eu de bons résultats économiques ces dernières années doivent faire face à de nouvelles difficultés. Il est regrettable que la communauté internationale n'accorde pas l'attention voulue à ces questions pourtant essentielles.

32. La mondialisation s'accélère et les pays deviennent de plus en plus interdépendants. Sans croissance économique soutenue des pays en développement, les pays industrialisés auront des difficultés à maintenir leur prospérité. Si les pays en développement ont besoin des pays industrialisés, ces derniers ne peuvent pas non plus se développer seuls car ils ont besoin de marchés pour leurs produits, de débouchés pour leurs capitaux et de sources d'approvisionnement en matières premières. Tous les pays se heurtent aux mêmes problèmes. Il importe donc de renforcer le dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement. Ainsi, les pays pourront mieux se comprendre, partager leurs intérêts et parvenir à un consensus plus large.

33. La Chine estime qu'il faut aborder sous un jour nouveau la question du renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Ce partenariat entre tous les pays devrait être fondé sur les principes de la communauté d'intérêts et des responsabilités communes mais différenciées en vue de promouvoir la prospérité et le développement de tous les pays. Il importe de respecter le droit des pays en développement de choisir

leur propre voie et de faire preuve de pragmatisme pour traduire en action les engagements pris.

34. M. Birouk (Algérie), souscrivant à la déclaration que la délégation tanzanienne a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que la question de la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat a été reportée d'année en année depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

35. Pendant ce temps, malgré les espoirs suscités par la fin de la guerre froide, les relations économiques entre pays développés et pays en développement sont restées marquées par des inégalités et des déséquilibres profonds. Les incertitudes qui caractérisent le commerce international, le règlement du problème de la dette, les interrogations soulevées par la question des flux financiers, la baisse des cours des matières premières et les mesures protectionnistes, parfois larvées, qui empêchent les produits du Sud d'accéder aux marchés des pays industrialisés soulignent la pertinence d'un tel dialogue. En effet, tous ces problèmes économiques ne pourront être effectivement pris en charge que dans le cadre d'une coopération sincère et d'un dialogue constructif entre les pays industrialisés et les pays du Sud fondés sur l'interdépendance, l'intérêt mutuel et la responsabilité partagée.

36. De fait, jamais le monde n'a connu un environnement international aussi propice au dialogue. La convergence des modèles économiques, désormais fondés sur l'économie de marché, la fin de la prééminence des clivages idéologiques dans les relations Nord-Sud, la mondialisation accélérée de l'économie, la consécration du droit au développement comme droit fondamental et la sensibilisation aux questions d'environnement constituent autant d'encouragements à un véritable partenariat pour le développement. Le dialogue serait à la fois l'amorce d'une meilleure communication entre le Nord et le Sud, un point de départ unique pour définir clairement les responsabilités et les engagements partagés des pays développés et des pays qui le sont moins, et le catalyseur d'une nouvelle forme de consultation à l'échelle des Nations Unies qui inaugurerait une nouvelle ère de compréhension mutuelle profitable à tous.

37. La relance du dialogue devrait être, pour les Nations Unies, l'occasion d'analyser les implications de la mondialisation sur les pays en développement, et notamment, de définir pour le prochain siècle les objectifs qui serviront de thèmes mobilisateurs pour la communauté internationale, de réfléchir sur les pesanteurs et les dysfonctionnements du système économique actuel et de dégager les moyens d'une restructuration ordonnée des relations économiques internationales à une époque où les politiques de régulation au niveau national

se sont avérées insuffisantes et où toute recherche de solutions viables passe par la concertation internationale.

38. Concrètement, dans sa résolution 50/122, l'Assemblée générale avait lié la question du dialogue de haut niveau aux résultats des travaux du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement. Précisément, l'Agenda pour le développement a offert l'occasion d'engager un large débat sur les points forts et les lacunes du système économique international et offre des bases solides pour un débat de haut niveau à l'Assemblée générale. Pour ce qui est de la thématique du dialogue, la question déjà retenue, «les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs implications politiques», reste d'une brûlante actualité. Pour ce qui est des modalités à suivre, la délégation algérienne souscrit aux recommandations que le Secrétaire général a faites dans son rapport (A/52/425) et propose que le dialogue prenne la forme d'une session spéciale solennelle de l'Assemblée générale qui se tiendrait au début de la session de 1998 à l'issue d'une série de débats et de discussions à l'échelle du système et en coopération avec d'autres organismes pertinents.

39. M. Cabactulan (Philippines), s'associant à la déclaration faite par la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'Assemblée générale n'a pas pu concrétiser le souhait exprimé dans sa résolution 51/174, à savoir celui de tenir, pendant deux jours, à sa cinquante-deuxième session, un dialogue de haut niveau sur les répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs implications politiques. Cet échec est dû pour l'essentiel à la lenteur des négociations sur l'Agenda pour le développement.

40. Puisque l'Agenda pour le développement est devenu réalité, rien ne s'oppose désormais à ce que le dialogue de haut niveau se tienne à la cinquante-troisième session, avec pour objectif de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de l'Agenda, et de donner un nouvel élan à l'application des divers plans d'action de portée internationale, comme le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

41. À cet égard, il est réjouissant de constater à la lecture du rapport du Secrétaire général (A/52/279) que selon des estimations préliminaires, pratiquement tous les pays les moins avancés (PMA) ont enregistré des taux de croissance positifs en 1996, et que certains PMA d'Afrique ont même atteint ou dépassé l'objectif de 6 % fixé dans le cadre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

42. Certes, il faut se féliciter des initiatives à caractère international comme le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, le nouvel Ordre du jour précité, ou l'Initiative spéciale pour l'Afrique, qui ont contribué pour beaucoup au redressement récent des économies des PMA, et saluer les travaux menés au service des Nations Unies, notamment des commissions régionales. Mais il faut surtout souligner les efforts déployés par les PMA dans le sens de la discipline, de la restructuration et de l'ajustement qui sont en majeure partie responsables des succès récemment remportés.

43. Dans le domaine de l'assistance internationale, les apports de ressources et le volume d'assistance dont bénéficient les PMA sont en nette régression. Qui plus est, les PMA ont accumulé d'énormes arriérés de paiement et les mesures d'allègement de la dette en vigueur sont loin d'être suffisantes : il faudrait réviser les conditions de Naples, qui réduisent de 67 % la valeur actualisée des dettes satisfaisant à certains critères, et accélérer l'application de l'initiative lancée en faveur des pays pauvres très endettés. Les PMA enregistrent à la fois une baisse de leurs exportations et de leurs importations, ce qui ne fait qu'accentuer la détérioration de leur commerce extérieur.

44. Ainsi, la mondialisation et la libéralisation sont loin d'offrir aux PMA les perspectives que l'on en attendait. L'OMC devrait prendre de toute urgence des mesures spéciales à leur intention pour appliquer le plan d'action que sa conférence ministérielle a adopté à Singapour. Et alors que l'Assemblée générale s'apprête à réexaminer le Programme d'action pour les pays les moins avancés à l'horizon de l'an 2000, l'accent doit être mis sur le contrôle étroit de ses modalités d'application.

45. M. Wilmot (Ghana) indique que parmi les efforts en cours pour promouvoir le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement, il convient de souligner l'aboutissement récent des travaux sur l'Agenda pour le développement, qui ont montré un consensus autour d'un certain nombre de questions, dont la nécessité de répartir équitablement les bénéfices de la croissance et du développement futurs entre tous les pays et de promouvoir un environnement international favorable à tous. On retiendra aussi le débat de haut niveau tenu au Conseil économique et social sur les courants financiers, y compris les flux de capitaux, les investissements et le commerce qui a montré combien il était important de renforcer la coopération internationale pour multiplier les avantages et atténuer les risques liés à la mondialisation.

46. Il faut se féliciter de ces évolutions qui traduisent l'abandon progressif des affrontements Nord-Sud qui caractérisaient la période de la guerre froide et l'avènement d'un dialogue constructif fondé sur le partenariat et le respect croissant des impératifs d'interdépendance, de responsabilité partagée et d'intérêt mutuel.

47. Pour ce qui est de la thématique, la délégation ghanéenne fait sienne la proposition du Secrétaire général tendant à ce que l'Agenda pour le développement offre le cadre général d'où tirer les thèmes du dialogue, et que les sujets choisis soient propres à retenir l'attention des responsables de haut niveau, intéresser les autres acteurs du développement et donner lieu à des débats utiles et fructueux, contribuant au développement de la coopération internationale. À cet égard, le Ghana souscrit plus particulièrement aux thèmes cités au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général (A/52/425).

48. Concernant les modalités du dialogue, le Ghana est d'accord pour que les thèmes choisis soient clairement définis, que leur interdépendance soit prise en compte, que les divers acteurs en jeu participent au débat et que tous les thèmes choisis intègrent une perspective sexospécifique.

49. Quant aux instances à mobiliser, tout dépendra de la complexité, du degré d'avancement, de l'historique et de la portée des questions examinées, sans oublier le principe de la subsidiarité. On rappellera que dans son programme de réformes (A/51/950), le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale choisisse deux ans à l'avance un thème auquel elle consacrerait un débat de haut niveau. Tout en reconnaissant l'intérêt de ces propositions, la délégation ghanéenne tient à souligner la nécessité de tenir à intervalles de grandes conférences mondiales comme le Sommet mondial pour le développement social ou la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, car ces conférences, mobilisent les responsables politiques de haut niveau et les principaux acteurs du développement et favorisent un dialogue stimulant et fructueux comme ne saurait le faire aucun autre débat de haut niveau de l'Assemblée générale et de ses commissions. Il faudra donc continuer à se doter des moyens d'organiser de telles manifestations, dont la première pourrait être consacrée au thème du «financement du développement».

50. Il reste que pour renforcer la coopération économique pour le développement, il faut surtout veiller à traduire dans les faits le consensus né du dialogue. Ainsi, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés ne pourra aboutir sans l'appui de la communauté internationale. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (A/52/279), si les PMA ont entrepris un vaste mouvement de réformes et de mesures d'ajustement structurel et si diverses mesures nationales et régionales ont été prises, comme la Décision

ministérielle de Marrakech sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, il faut toutefois créer un environnement porteur permettant de résoudre les problèmes des plus pauvres en matière de financement du développement, de dette, de transferts de technologie et de commerce, entre autres.

51. M. Phommahaxay (République démocratique populaire lao) dit que ces dernières années, le climat économique mondial a considérablement changé. Les pays ont dû s'adapter à un marché mondial en perpétuelle mutation. Par ailleurs, le commerce et l'investissement internationaux se sont beaucoup intensifiés, ce qui a permis à l'économie mondiale d'enregistrer un taux de croissance prometteur de 3%. En revanche, la part des PMA dans le commerce international a baissé, et les investissements directs étrangers surpassent désormais l'aide publique au développement (APD) dans les apports de ressources aux PMA. Par ailleurs, étant donné que les investissements sont dirigés vers un très petit nombre de pays en développement, ils ne sauraient remplacer l'APD dont le rôle demeure crucial pour les pays les plus pauvres.

52. Autre motif de préoccupation, le fait que les engagements pris en 1990, à la Conférence de Paris, pour arrêter le déclin socio-économique des PMA soient restés lettre morte. L'ONU reste ainsi la seule instance internationale à même de promouvoir la coopération internationale en faveur de la croissance économique soutenue et du développement durable des PMA par le biais de mesures d'allègement de la dette, de facilitation des transferts de technologie et d'ouverture des marchés. La CNUCED, qui peut jouer un rôle dans ce domaine, devrait également être renforcée.

53. En cette époque de libéralisation et de mondialisation, la République démocratique populaire lao est déterminée à poursuivre sa politique de développement reposant sur l'économie de marché, l'essor des relations extérieures et l'insertion dans l'économie régionale et mondiale par la coopération avec divers groupements régionaux, dont l'ANASE, et l'admission à l'OMC.

54. Autre initiative, le Sommet sur le microcrédit a lancé un mouvement mondial dont la mission est d'atteindre 100 millions des familles les plus pauvres dans le monde, en particulier celles dirigées par des femmes, en leur accordant des crédits pour l'entreprise individuelle et autres services financiers d'ici à 2005. Pour réaliser cet objectif, il faut créer des institutions de microfinancement à l'intention des pauvres, comme c'est le cas au Laos avec l'aide du PNUD et du FENU.

55. Enfin, pour ce qui est de l'examen final du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, auquel l'Assemblée générale procédera avec le concours du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, il faudra

préparer très soigneusement la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui permettra de faire le point sur l'ensemble des problèmes que ces pays ont à résoudre.

56. M. Traore (Mali) souscrit à la déclaration faite par le délégué de la Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'objectif du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés était d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation socio-économique des pays les moins avancés, et de relancer et d'accélérer leur croissance dans la perspective d'un développement durable. À l'instar de la plupart des pays africains, le Mali se heurte à de nombreux problèmes de développement tant structurels que conjoncturels et a donc adopté plusieurs mesures de développement économique et social, notamment un programme d'action, qui est soigneusement encadré par les accords conclus avec les institutions de Bretton Woods, et qui porte sur les politiques économiques et financières à mener au cours des années 90, à savoir l'amélioration du rendement des finances publiques, une prudente politique de crédit et la redynamisation du secteur bancaire, la poursuite du désengagement de l'État des entreprises publiques, l'orientation des investissements publics vers les secteurs sociaux, le développement des ressources humaines et l'appui aux secteurs directement productifs, les mesures de protection des couches sociales défavorisées contre les effets négatifs de la dévaluation, la restructuration des filières coton, riz et autres céréales, et du secteur agricole en général y compris les cultures vivrières. Le Mali cherche à atteindre une croissance annuelle de 5 % environ, ce qui permettrait une augmentation du revenu par tête de 1,5 %, et à limiter le poids du déficit extérieur hors transferts publics.

57. La mise en oeuvre de toutes ces activités fait appel à des compétences et des ressources considérables mais les possibilités économiques des pays en développement, notamment africains, ne leur permettent pas de résoudre adéquatement leurs problèmes de développement. Avec ses partenaires de développement, le Gouvernement malien a défini un ensemble de programmes de réforme tendant à restaurer les principaux équilibres macroéconomiques et financiers. Il a mis en oeuvre plusieurs plans d'action, qui reflètent une volonté de donner une plus grande cohérence à son action.

58. Dans l'application de leurs priorités nationales de développement et tenant compte des contraintes économiques auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier les moins avancés, la coopération internationale demeure indispensable pour la mise en oeuvre des recommandations adoptées à l'Assemblée générale. Le représentant du Mali demande à la communauté internationale d'apporter aux plans bilatéral et multilatéral un soutien et une assistance appro-

priés et substantiels aux pays les moins avancés. Il faut donc renforcer à cet effet les capacités financières et techniques des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées qui participent à tous les niveaux à l'application du Programme d'action. Pour lancer le dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, le Gouvernement malien organise une série de tables rondes avec les partenaires du développement dans les secteurs clefs de l'économie malienne. En effet l'objectif premier de la politique économique est le bien-être de la population et il faut absolument travailler ensemble dans un partenariat mondial pour satisfaire les besoins des générations actuelles et futures en matière de développement durable.

59. M. Ramtallaha (Soudan) approuve la déclaration faite par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et celle du Bangladesh sur la situation des pays les moins avancés. Les PMA engagent des réformes importantes d'ajustement structurel et déploient des efforts considérables. Or, le représentant du Soudan ne peut que faire sienne la conclusion du Secrétaire général sur le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (voir A/52/279), à savoir que, si un certain nombre de pays les moins avancés ont récemment enregistré des résultats économiques encourageants, la reprise reste fragile et les tâches qui attendent ces pays dans le cadre de la libéralisation et de la mondialisation sont extrêmement complexes. Il faut donc les aider à les accomplir et il est impératif, dans ces circonstances, de définir de nouveaux critères pour les pays très endettés, afin d'alléger leur dette en facilitant les apports de capitaux et plus généralement il faut accroître l'aide publique au développement.

60. Le Soudan a adopté une stratégie complexe de libéralisation de son économie; il adhère aux principes de l'économie de marché et est soucieux avant tout de libérer les énergies nationales en poursuivant la libéralisation des structures économiques en éliminant les distorsions, en accroissant la production et en élargissant l'assiette fiscale. Le Gouvernement soudanais entend poursuivre la privatisation de l'économie selon des critères économiques et sociaux en supprimant les monopoles d'État.

61. L'effort de redressement économique s'est fait sans assistance extérieure. Le Soudan espère rétablir la paix intérieure; en avril 1997, sept factions se sont mises d'accord sur les conditions d'un retour à la paix civile; en effet, la paix et le développement ne sauraient être dissociés.

62. Souffrant toujours des effets de la mondialisation, les PMA africains continuent à s'efforcer de redresser leur économie, mais il faut aider ces pays à alléger le fardeau de la dette.

63. M. Hajayandi (Burundi) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le sujet de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et à celle du Bangladesh, coordonnateur du Groupe des PMA. Les pays les moins avancés, parmi lesquels figure le Burundi, sont en réalité pour la plupart des pays potentiellement riches, des pays regorgeant de ressources humaines et naturelles qu'il importe de mettre en valeur. Il faut renforcer les capacités des pays les moins avancés pour les aider à atteindre cet objectif. C'est un travail de longue haleine qui exige une solidarité à toute épreuve. Les PMA, quant à eux, conviennent de fournir les efforts nécessaires pour faire face à des contraintes majeures sur la voie du développement. Selon les conclusions du Sommet social de Copenhague, il apparaît qu'ils ne pourront atteindre les objectifs de développement économique si on ne trouve pas de solution satisfaisante en matière de développement social, notamment par un renforcement de la capacité des populations de se prendre en charge.

64. La mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés est visiblement handicapée par des obstacles importants perceptibles dans le cadre de la coopération internationale. Beaucoup de délégations l'ont souligné. Il s'agit d'abord du déclin de l'aide publique au développement, pourtant indispensable pour les pays les moins avancés. Le représentant du Burundi exhorte tous les partenaires du développement à réactiver la solidarité tant publique que privée en faveur des PMA.

65. Le problème posé par le service de la dette extérieure est d'une grande acuité. Le représentant du Burundi encourage le Club de Paris à poursuivre l'analyse au cas par cas et à trouver des solutions salutaires. Il salut l'initiative lancée par les institutions de Bretton Woods en faveur des pays pauvres très endettés, entrée en vigueur en avril.

66. Il félicite le secrétariat de la CNUCED pour le travail de coordination accompli par lui avec efficacité, de même que tous les organismes des Nations Unies qui interviennent dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

67. M. Ouattara (Côte d'Ivoire), souscrivant aux vues exprimées par la Tanzanie au nom du Groupe des 77, dit que l'examen des questions de politique macroéconomique a permis de passer en revue le phénomène de la mondialisation de l'économie sous tous ses aspects, et notamment les défis et les risques qui en découlent. Dans le cadre de la relance du dialogue, il convient de relever deux éléments propres à atténuer les effets d'une compétition économique débridée entre pays industrialisés et pays en développement.

68. On citera d'abord l'exigence de solidarité. Avec la mondialisation, qui signifie l'intégration des marchés des

biens, des services et des capitaux, tous les pays se trouvent embarqués dans un même bateau, même si les risques sont différenciés selon les niveaux de développement. Il est donc plus que jamais nécessaire que la communauté internationale renforce le dialogue entre États par la solidarité entre pays développés et pays en développement, car celle-ci apporte des données plus humaines aux normes rigides de coopération internationale, ajoute des notions de codéveloppement et de bénéfice partagé, et tempère la recherche excessive ou exclusive des intérêts égoïstes. Ainsi, la solidarité est la condition d'une solution durable de toutes les crises, politiques, économiques et environnementales, qui menacent la paix et la stabilité internationales et hypothèquent les chances d'un développement réel et durable pour tous.

69. Le deuxième élément de stabilisation de la coopération internationale est la dimension sociale : qu'il s'agisse du rythme à imprimer à la démocratisation dans les États en développement, ou de l'octroi de l'aide financière, notamment pour remédier au problème de la dette, c'est un ingrédient indispensable dont on peut espérer qu'il sera inscrit au nombre des facteurs d'analyse et d'appréciation de l'action des gouvernements. Le représentant de la Côte d'Ivoire se réjouit à ce propos de la déclaration faite à Hong-kong par le Président de la Banque Mondiale, qui semble indiquer de la part des institutions de Bretton Woods la volonté d'associer la dimension sociale à leurs programmes de coopération avec les pays en développement.

70. M. Tiendrebeogo (Burkina Faso) s'associe à la déclaration du représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Assemblée générale, par sa résolution 50/103, a réaffirmé la validité du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : c'est la base de la coopération pour le développement des PMA. L'Assemblée a, dans ce cadre, adressé un message aux PMA eux-mêmes, les invitant à mettre en place un environnement stable, incitatif, favorable à l'investissement et au renforcement des capacités par la mise en valeur des ressources humaines, et un second message adressé à leurs partenaires de développement, les exhortant à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action et des conclusions de l'examen à mi-parcours réalisé en 1995.

71. Force est cependant de constater que le bilan est loin d'être positif en dépit de quelques éclaircies constatées çà et là. Le rapport du Secrétaire général (A/52/279) situe clairement les responsabilités des uns et des autres. Mais on constate que les pays développés dans leur ensemble n'ont pas respecté leurs engagements financiers et les objectifs fixés dans le Programme d'action en matière d'aide publique au développement. Il y a donc une diminution des flux réels de ressources vers les PMA malgré l'augmentation des flux

vers l'ensemble des pays en développement. Il faut à cette occasion saluer les efforts que font quelques-uns des partenaires, ceux qui s'efforcent de tenir leur parole.

72. Dans le domaine de la dette, des initiatives ont vu le jour mais il est à craindre que beaucoup de PMA ne puissent être admis à bénéficier de la dernière initiative en date, celle de la Banque mondiale et du FMI en faveur des pays pauvres très endettés. Pour sa part, le Burkina Faso, admis à bénéficier d'un allègement de sa dette à concurrence de 115 millions de dollars, en connaît bien le prix à payer, l'allègement ne devant intervenir qu'en 2000 après une série de réformes touchant notamment les impôts, la privatisation, la dérégulation du secteur agricole et les barrières douanières.

73. C'est dans le domaine du commerce que foisonnent les initiatives, tout au moins sur le plan de la réglementation. À l'épreuve des faits et des comportements, ces initiatives perdent beaucoup de leur substance. Il est manifeste que les règles du jeu internationales sont fortement défavorables aux PMA, surtout africains, ce qui accentue leur marginalisation. Ils recherchent pourtant des solutions propres à leurs problèmes tout en faisant face à leurs responsabilités en vertu du Programme d'action. Sans doute faut-il faire preuve de plus de créativité, explorer des voies nouvelles. Dans cette optique, les échanges d'expériences entre les PMA eux-mêmes et la coopération Sud-Sud en général n'ont pas épuisé leur potentiel.

74. Les PMA se réjouissent de pouvoir compter sur l'ONU et les institutions spécialisées qui ne cessent de donner la preuve de leur engagement et de leur volonté de contribuer à la croissance économique soutenue et au développement durable des pays les plus pauvres. Il faut saluer spécialement la CNUCED et le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département des affaires économiques et sociales. La CNUCED a créé le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA qui est opérationnel depuis le début de l'année. Le Burkina Faso tient à lui marquer sa gratitude. Un tel instrument ne peut que renforcer la capacité d'intervention et l'efficacité de la CNUCED.

75. Le représentant du Burkina Faso souhaite que la présente session de l'Assemblée générale puisse engager le processus conduisant à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait être le point de départ de la désagrégation du groupe des PMA en tant que tels, objectif que recherchent tous les pays.

La séance est levée à 12 h 30.